

Fenêtres de l'Avent

Chaque jour, une nouvelle Fenêtre s'illuminera de 17 h 30 à 22 h 00.

Allez découvrir les fenêtres décorées de nos villages afin de passer un moment convivial à l'extérieur de 18 h 30 à 20 h 30. Un grand MERCI aux participants ! Vous permettez des rencontres conviviales entre voisins et habitants de nos villages lors de cette période de l'Avent !

1er décembre:

Bibliothèque communale, CCM, Rue du Village 30, Arzier

2 décembre:

Antoinette et Roger Baudat, Chemin Pré-de-la-Cure 9, Arzier

3 décembre:

Famille Beck, Route des Sendys 21, Arzier

4 décembre:

Denise et Patrick König, Chemin du Champ du Coq 3, Arzier

5 décembre:

Famille Formaz, Chemin de la Dôle 6, Arzier

6 décembre:

Famille Cérez-Brodard, Chemin Prés-Champ 5, Le Muids

7 décembre:

CARACTERE Immobilier, Chemin du Champ du Coq 1 / Rue du Village 5, Arzier

8 décembre:

Mme Limat et M. Wasser, Chemin du Fiay 12, Arzier

9 décembre:

CALM, Chemin de la Rencontre 21, Arzier

10 décembre:

Famille Tur, Route de Saint-Cergue 26b, Arzier

11 décembre:

Mme Sandoval et M. Burgan, Chemin du Tunnel 3, Arzier

12 décembre:

Famille Dufour, Route des Sendys 2, Arzier

13 décembre:

Famille Begnis-Tschanun, Chemin de la Rupille 2, Arzier

14 décembre:

Famille Sy-Krieger, Chemin des Côtes 18, Arzier

15 décembre:

Aline et Laurent Isoard, Chemin des Philosophes 29, Arzier

16 décembre:

Les Chœurs de l'Amitié, Collège, Rue du Jordils 2, Le Muids

17 décembre:

Famille Zwygart, Chemin Prés-du-Marguiller 30, Arzier

18 décembre:

Famille Ray, La Chèvrerie de Genolier 5, La Chèvrerie

19 décembre:

Famille Goulet, Chemin Prés-du-Marguiller 25, Arzier

20 décembre:

Famille Rohrer, Route de Saint-Cergue 1, Arzier

21 décembre:

Administration communale, Rue du Village 22, Arzier

22 décembre:

Noël villageois (*communication ultérieure*)

23 décembre:

Thai Tham, Rue de l'Eglise 3, Arzier

24 décembre:

La Petite Epicerie, Rue du Village 8a, Arzier

Le certificat Covid-19 n'est pas nécessaire pour participer aux Fenêtres de l'Avent. Le port du masque n'est pas obligatoire mais vous devez tout de même respecter autant que possible la distanciation sociale et vous désinfectez les mains avec un gel hydro alcoolique.

En cas de symptômes pouvant être associés au Covid-19, vous ne devez pas vous rendre sur le lieu de la manifestation. Vous devez vous isoler, effectuer le Coronacheck et en suivre les instructions.